# J.A. Lausanne J.A. Lausanne J.A. Lausanne

# Main-d'œuvre étrangère: pour une politique d'intégration décidée par les Cantons romands

C'est une loi de la nature que de tenir au peu qu'on a : son petit bout de champ, son petit trésor, ses petites économies. Et l'on y tient d'autant plus que ce n'est pas grand-chose, un rien au-dessus du zéro. Si ce peu venait à manquer... lessivés!

Dès lors, dans un système injuste, où les richesses sont mal réparties entre les individus, entre les régions, entre les nations, les plus faibles se cramponnent à leur os maigre, se font chien de garde de l'ordre établi dont ils sont pourtant les victimes. On sait par exemple le rôle que joue pour la sauvegarde du capitalisme le petit actionnaire ou le petit épargnant. Il est si aisé de lui faire peur quand les vrais privilèges des privilégiés sont en cause.

L'actualité suisse nous a permis de vérifier cette règle.

Tout d'abord, le dépouillement le plus récent des résultats de l'impôt de défense nationale nous a révélé combien les cantons les plus pauvres profitaient de la sous-enchère fiscale, en s'efforçant, à coups de rabais légaux, d'attirer des sociétés financières, des holdings, etc... sur leur territoire. On pressent donc qu'ils seront de farouches adversaires d'une réforme fiscale qui mettrait fin à cette sous-enchère. Ne crieront-ils pas qu'on leur enlève le pain de la bouche?

Laissons ce sujet particulier sur lequel nous reviendrons. Autre exemple d'actualité, le statut des travailleurs étrangers.

## Le servage

Le contingentement par entreprises des travailleurs étrangers assure à chaque patron un privilège, surtout si son entreprise est faible et périclitante. Il lui est facile d'offrir, sous forme de sous-traitance, ou de location directe de ses ouvriers, sa part de maind'œuvre.

Cette part lui est garantie. De surcroît les ouvriers étrangers ne peuvent sans autorisation changer d'emploi. C'est une sorte de servage. Dans notre dernier numéro, nous avions montré combien le projet de l'OFIAMT qui prévoit la libre circulation de la main-d'œuvre étrangère serait un progrès, économique d'une part, et humain aussi : la libre disposition de soi-même est un droit fondamental de l'individu.

Mais il est à craindre que les régions les plus défavorisées ne se sentent prétéritées: la libre circulation de la main-d'œuvre profitera, peut-être, aux centres plus attrayants du point de vue des salaires ou de la facilité de vivre.

Et ces régions risquent d'être sensibles à un aspect particulier de l'initiative Schwarzenbach. Les xénophobes prévoient, en effet, un contingentement de la main-d'œuvre étrangère par Cantons. Les Cantons les moins industrialisés, ceux qui, moins que d'autres, ont puisé dans le réservoir des travailleurs étrangers seront tentés par une telle disposition. Leur part actuelle leur serait, en toutes circonstances, garantie.

## Une lettre

Nous suggérions dans D.P. 122 que les régions les moins favorisées s'efforcent de retenir la maind'œuvre étrangère en multipliant les efforts d'intégration, en facilitant les naturalisations, etc.

Cette remarque nous a valu la lettre suivante d'un lecteur du Jura vaudois qui se dit toujours intéressé, mais souvent agacé par les articles de DP.

« ... Les étrangers comme les Suisses seront libres de choisir leur patron. Cette libre circulation des travailleurs... à travers le pays est un incontestable progrès. Bravo. Bien sûr! C'est l'évidence même. Presque la découverte du fil à couper le beurre. En tout cas, vous m'en voyez tout réjoui. Et sans ironie croyez-le.

» Ce qui me réjouit moins, c'est l'incroyable désinvolture, voire le cynisme avec lesquels DP traite des graves conséquences économiques qui peuvent en résulter pour des régions qu'il reconnaît pourtant comme prétéritées. Si elles veulent attirer la maind'œuvre, elles n'auront qu'à faire preuve d'imagination et de générosité. Pourquoi ne pas lui mettre du sel sur la queue comme aux petits oiseaux?

» Hé oui! Les beaux principes, c'est pour DP. La générosité et l'imagination, c'est pour les régions et ceux qui, déjà parents pauvres de notre économie n'ont qu'à faire les frais de la mise en application du libéralisme de rédacteurs qui n'ont d'autres soucis durant leurs loisirs que d'extraire la quintessence des dernières philosophies à la mode.

» Il n'y a pas en économie que des super-capitalistes. Il y a aussi la foule des travailleurs-employeurs qui en lieu et place de visées économiques conquérantes doivent fournir quotidiennement leur travail et pour ce faire ont besoin de main-d'œuvre. Et de main-d'œuvre étrangère, puisque pour les Suisses le travail manuel est devenu déshonorant. Même si ces Suisses sont inscrits au Parti socialiste.

» Et notez bien que les représentants de ces régions devront de surcroît entendre les porte-parole des instituteurs lausannois leur prouver que la vie est plus dure à la ville qu'à la campagne.

O. B. »

Nous ne voyons pas en quoi le droit du travailleur à changer d'employeur est la quintessence des dernières philosophies à la mode. Si on appelle ça du libéralisme, nous sommes preneurs.

Reste le problème des régions les moins favorisées. Il est antérieur à l'immigration étrangère, mais pas insoluble. Quand on connaît, pour avoir roulé un peu en Italie du Sud, l'isolement de certains villages de Lucanie ou de la Basilicate, on se dit que n'importe quel hameau romand offre, en comparaison, de larges possibilités d'accueil.

Des mesures sont à décider qui n'ont rien à voir avec le sel sur la queue des oiseaux. Elles sont simples. Les conditions de travail, d'abord; l'accueil de la population; les possibilités de logement offertes; éventuellement quelques facilités de crédit propres à permettre la première installation dans de bonnes conditions; les naturalisations rendues aisées, voire gratuites; aucune de ces mesures ne sera négligeable.

Des initiatives sont à prendre avant tout par les employeurs et les Communes, qui devraient pouvoir compter sur un appui important des Cantons.

Les échéances sont là. Les régions prétéritées ne peuvent pas s'accrocher à un système injuste. Mais il n'y a pas de raisons de jouer perdants. En cette affaire, les Cantons romands disposent d'un atout précieux; leur pouvoir d'assimilation est supérieur à celui des Cantons confédérés. Ils ont des cartes latines à jouer. Qu'ils ne gâchent donc pas, par défaitisme, leurs atouts, mais préparent plutôt une politique d'intégration!

Bi-mensuel romand N° 123 15 janvier 1970 Sixième année

Rédacteur responsable : André Gavillet Le numéro : 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros :

Pour la Suisse : 12 francs

Pour l'étranger : 15 francs Changement d'adresse : 50 centimes Administration, rédaction : Lausanne, Case Chauderon 142

Chèque postal 10 - 155 27 Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro ont collaboré :

Ruth Dreifuss Henri Galland André Gavillet Marx Lévy Jacques Morier-Genoud

Le Nº 124 sortira de presse le jeudi 29 janvier 1970

# Rapport de la commission sur l'exportation de matériel de guerre: bonne conscience suisse et information à trous

La commission d'experts, dont nous donnons cidessous un portrait de tête(s), a publié en novembre son rapport. Il mérite une discussion de fond.

Sont abordés successivement les aspects politiques. militaires et économiques. Reprenons dans cet ordre!

#### **Politiquement**

La tâche de l'Etat est d'assurer l'indépendance de la nation, rappellent les experts. Dans ce but, la Suisse a adopté comme politique étrangère fondamentale la neutralité permanente.

L'Etat neutre, en cas de guerre, doit s'abstenir de soutenir directement un belligérant. En revanche, magnifique distinction des beaux jours du libéralisme économique, cette interdiction ne s'applique pas aux particuliers. « L'Etat neutre n'est pas obligé, en vertu du droit international, d'empêcher les particuliers d'exporter du matériel de guerre » (p. 6). La référence est la suivante : « Cette réglementation découle des articles 7 et 9 de la Ve convention de La Haye du 18 octobre 1907 concernant les droits et les devoirs des puissances et personnes neutres en cas de guerre sur terre » (p. 7).

En temps de paix, aucune obligation.

La Suisse, qui applique un contrôle strict, nous fait-on remarquer, va donc au-delà du minimum juridique international.

En revanche, elle a l'obligation de faire respecter sa neutralité: elle doit soutenir une politique de neutralité armée. Pour avoir des armes, il faut en fabriquer; quand on en fabrique, il est avantageux d'en

Mais, objection traditionnelle, est-ce compatible avec nos objectifs humanitaires? - Oui, répond sans hésiter la commission, puisque pour garantir nos activités humanitaires, il faut d'abord assurer notre indépendance.

Plus nous vendons de canons, plus nous sommes forts; plus nous sommes forts, mieux nous serons au service de l'humanité (cf. p. 8). En un mot, ne dites plus que Bührle nuit au CICR; dites que Bührle est le fondement de l'activité du CICR!

# Remarque critique

Ce n'est pas le paradoxe de la formule qu'il faut souligner: vendre des canons sert notre politique de neutralité qui sert la paix, mais le fait que la neutralité est conçue dans une perspective de fin XIX<sup>e</sup> siècle.

On ne mentionne que très lointainement (cf. p. 7) le nombre incroyable de coups d'Etat militaires. Devrions-nous vendre des armes aux dirigeants du Brésil? Recensez tous les pays, où l'armée, sans se battre avec aucun voisin, est instrument d'oppression militaire!

Or, lorsque ces dictatures sont reconnues diplomatiquement et qu'elles ne menacent pas la paix, sous quel prétexte leur refuser des armes ? D'ailleurs nous vendons des armes à l'Afrique du Sud.

On raisonne toujours officiellement en fonction des règles de neutralité qui répondent aux conditions des guerres nationales du XIXe siècle; or, à l'âge de l'équilibre de la terreur nucléaire, ces règles sont dépassées. Peu de colonels se battent, mais beaucoup gouvernent.

La seule règle simple serait donc d'un point de vue politique l'interdiction d'exporter.

#### Considérations militaires

On retrouve la même manière passéiste de raisonner au chapitre militaire, d'ailleurs peu développé. Il tient en deux points :

a) « S'il se crée un vide militaire dans notre pays, chacun de nos voisins sera tenté en cas de conflit, de l'occuper pour sa propre sécurité. »

b) « Ce vide serait rapidement créé si l'équipement et l'armement suisses étaient insuffisants ». Et pour qu'il ne le soit pas, il faut exporter des armes.

Le risque de vide militaire ne se présente plus, certes, dans les même termes qu'en 1939. Admettons toutefois avec les militaires que leur devoir est d'être parés pour toute éventualité, admettons que la topographie ne change pas et que le Pigne d'Arolla est toujours là, mais sachons voir aussi que d'autres problèmes se posent que ceux de la trouée Rhin-Rhône; nous y reviendrons plus loin.

Donc tout dépend de cette affirmation-clé : exporter est la condition d'un équipement efficace. L'argumentation est présentée dans le chapitre le plus longuement développé, intitulé « Aspects économiques ». Allons-y voir!

## Le rôle économique des exportations d'armes

Peu d'entreprises travaillent pour l'exportation. « Huit entreprises ont participé à raison de 84 pour cent aux exportations de matériel de guerre ayant une action destructrice directe » (p. 18). Elles ne sont d'ailleurs pas nommées, en vertu du confidentialisme helvétique, alors que le rapport consacre quatre pages à décrire les fabriques régies directement par la Confédération.

Ces « huit » occupent environ 4000 personnes. Le chiffre total, compte tenu des entreprises mineures, est de 7000 personnes auxquelles s'ajoutent quelques milliers de sous-traitants.

La moitié, au maximum, travaille pour l'exportation. Si l'on considère que les sous-traitants ne posent pas de problèmes de reconversion économique, l'exportation d'armes concerne l'activité de 3500 personnes. C'est dérisoire en période de pénurie de main-d'œuvre. A titre de comparaison : industrie des machines 263 729 personnes (1967), industrie horlogère, 73 549; fabriques d'armement nationalisées: 5000.

L'exportation d'armes n'est donc pas nécessaire à la prospérité économique suisse, sur ce point au moins le rapport permet d'arriver à une conclusion très claire.

#### Technologie militaire

Enfin, est abordé le point décisif : celui de la technologie militaire. Or le rapport procède plus par affirmation que par démonstration. Il est souvent confus. Ainsi les chiffres utiles sont « dispersés » (p. 12, 16, 19), rendant mal aisés les recoupements. L'analyse des exportations n'est pas poussée, etc. La thèse de la commission se résume comme suit : les fournisseurs de la Confédération en matériel de guerre sont, pour le 40 % du montant total des achats, des entreprises qui vivent aussi d'exportations.

Dès lors, ils répartissent les coûts sur de plus grandes séries. Stimulés par la concurrence, ils disposent d'une technologie avancée.

En chiffres, on peut reconstituer les données suivantes. Les commandes du Service technique militaire se décomposent ainsi, en moyenne annuelle :

Achat à l'étranger 190 millions Ateliers militaires fédéraux 270 millions (y compris 160 millions payés à des sous-traitants privés) Industrie privée

400 millions 860 millions

# La mi-été à Berne: un hearing au Bundeshaus<sup>1</sup>

Aile ouest du Palais fédéral, salle 317, le 15 août. Il fait frais en été dans les bâtisses anciennes aux murs épais. Ce 15 août 1969 donc prennent le frais à Berne MM. Max Weber, conseiller national, Antoine Favre, ancien juge fédéral, Waldemar Jucker, secrétaire de l'Union syndicale, Franz Luterbacher, délégué du conseil d'administration de Brown Boveri, Léo du Pasquier, délégué du conseil d'administration d'Ebauches S.A., François Schaller, professeur. Que font-ils là, ces notables? Pourquoi à Berne. quand le ciel est méditerranéen ? C'est qu'ils sont chargés d'une mission fédérale. Le devoir ignore les saisons, en Suisse du moins; certes quand de Gaulle convoquait jadis ses ministres en plein mois d'août la presse française soulignait son style vieille France; mais les Suisses sont naturellement vieux-Suisses, du moins les sus-nommés.

Mais que faisaient-ils donc? Ils m'attendaient. N'y

voyez pas de prétention! S'ils m'attendaient, c'est qu'ils m'avaient convoqué.

Ces Messieurs étaient tenus, suite à une motion du conseiller national Renschler, adoptée au lendemain du scandale des exportations Bührle, d'examiner toutes les questions économiques, militaires, diplomatiques, humanitaires liées à l'exportation d'armes. Ils désirèrent, entre autres enquêtes, entendre les considérants de citoyens qui soutenaient l'initiative populaire qui demande que soient interdites toutes exportations d'armes. A ce titre je fus introduit.

Max Weber, à la pointe d'une table ovale, présidait. Il fit les présentations. Nous nous connaissions un peu: Genossen! Nous n'avions pas du tout les mêmes idées économiques au temps de la lutte contre la surchauffe : il approuvait les dispositions fédérales, je les combattais; nous avons des conceptions fiscales assez proches. J'ai pour lui la plus grande estime. C'est un militant comme on en fait peu. Max Weber avait l'air content de trouver dans la galerie des comparaissants un camarade; paternel, amusé un peu, compatissant un peu: ainsi j'étais embarqué dans cette galère, pensait-il. On s'installa. Je disposais d'une demi-heure pour présenter un laïus introductif et répondre aux questions hearingeantes.

Nos lecteurs connaissent les raisons pour lesquelles nous soutenons l'initiative. Un rappel, toutefois.

Le commerce des armes est tel que la part suisse apparaît, avec ses 100 millions d'exportation, dérisoire. Notre renoncement n'aurait donc aucune portée pratique, c'est évident. Et le geste unilatéral aurait-il une vertu? Oui, mais pas celle, vaniteuse, de vouloir nous donner en exemple au monde. Quelle vertu alors ? C'est que dans la communauté internationale toute nation doit justifier son existence. Or nous sommes de ceux, il faut toujours rappeler cette formule, qui tirons le maximum d'avantages du commerce mondial, voyez nos exceptionnels investissements à l'étranger, sans obligation comparable à celles des moyennes et grandes puissances. Nos profits exceptionnels im-

<sup>1</sup> Ce reportage est hors-saison, car nous attendions que la commission fédérale ait publié son rapport pour aborder ce sujet.

# Un cas d'aménagement du territoire

Sur les 400 millions de l'industrie privée, une grande partie concerne des équipements personnels, des camions, etc. fournis par des entreprises qui n'exportent pas de matériel de guerre. Les privés qui exportent des armes fourniraient donc en fin de compte entre 250 et 300 millions d'armes ayant une valeur destructrice. Les experts soulignent l'importance du chiffre.

Mais ils ne discutent pas quelle est la part, dans ce total, d'armes fabriquées sous licence; ce point serait pourtant fondamental quand on parle tant de sauvegarder notre capacité d'indépendance technologique. Combien d'armes fabriquées en Suisse à partir de brevets étrangers, c'est-à-dire sans apport technologique suisse? Par exemple dans quelle rubrique sont recensés les Mirage? Le rapport se garde bien de le préciser!

# Quelles exportations?

En 1968, la Suisse a exporté pour 111 millions d'armes, de chars et de munitions : 58 millions pour les armes et chars; l'autre moitié pour les munitions, où peut entrer une part de technologie avancée dans la mesure où il s'agit de projectiles guidés ou téléquidés.

Si l'on soustrait du total des armes, ce qui est armes de modèle ancien (fusils de sport, etc.), il doit rester quelque 50 millions. Or on ne voit guère où dans ces 50 millions se glisse une technologie si poussée. Peut-être dans le domaine des canons anti-aériens ou anti-chars; pour le reste, il doit s'agir d'un bon perfectionnisme suisse du type fusil d'assaut. On pressent donc qu'il n'y a de véritable technologie militaire que chez Bührle, mais le rapport reste naturellement dans le vague sur ce point.

Dès lors, il semble étonnamment osé de prétendre que des ces 50 millions dépend une efficacité de notre armée et qu'un vide militaire serait créé si nous y renoncions. Ajoutez que 12 millions sur les 50 millions d'armes exportées ont été payés par l'Autriche; la différence, puisque l'initiative prévoit d'autoriser les exportations à destination des pays neutres européens, se joue en fin de compte sur 38 millions en ce qui concerne les armes et les chars.

## Les séries

Le rapport reprend enfin à son compte l'affirmation que l'impossibilité d'exporter renchérirait les coûts et chargerait le budget militaire suisse.

e II laisse donc croire que les séries profitent à l'acheteur. Dans la plupart des industries pourtant, le modèle réussi profite d'abord à l'entreprise et assure son autofinancement. Pas l'ombre d'une discussion sur ce sujet; quelques preuves de la générosité de nos industriels auraient pourtant ravi le citoyen-contribuable.

#### Lacunaire

- Le rapport apparaît ainsi comme lacunaire et partial

   absence d'une analyse qualitative de nos expor-
- absence d'une prise en considération de la fabrication sous licence,
- absence d'une véritable analyse des coûts, selon les séries.

Même si ces données étaient impartialement exposées, resterait à se prononcer sur le choix politique. Or, à part quelques allusions aux pays du Tiers-Monde, aucune référence à la situation spécifique de la Suisse — maximum d'avantages internationaux, minimum d'obligations! Est-ce que notre seule tâche, aujourd'hui, se limite à la défense armée du Gothard?

A court terme, il est plus simple, peut-être, d'exporter, sous contrôle strict, des armes. C'est le statu quo, et le propre du statu quo est de ne pas poser de problèmes.

Mais est-ce une difficulté insurmontable que de reconvertir une industrie si marginale pour notre pays ? Si nous n'y réussissons pas en cette période de surchauffe, qui osera un jour ?

Il n'est pas vrai d'autre part qu'un pool des pays neutres européens soit une idée en l'air. Elle a une grande signification politique; elle est économiquement valable ou en tout cas digne d'étude.

Enfin renoncer à exporter des armes n'a de sens que si nous pratiquons une nouvelle politique dans nos rapports avec le Tiers-Monde. La paix et la lutte des hommes pour la dignité ne se joue plus au bord du Rhin, mais en Asie, en Afrique, en Amérique latine. Dans tous ces pays nos industries sont implantées, pour notre profit. Qu'offrons-nous en échange? Notre réduit national? Notre forteresse? Ne pas exporter d'armes n'est pas un but en soi. Ce serait une face d'une nouvelle politique étrangère, de notre présence dans le monde.

Les experts du Conseil fédéral ne nous offrent, eux, qu'une bonne conscience de bons Suisses.

pliquent des devoirs (coopération technique, CICR, accords internationaux sur les prix, etc.). Ils ne sont pas conciliables avec l'exportation d'armes. Bref, il ne s'agit pas de faire de la morale moralisante, mais de définir une politique étrangère.

Sur ce, ces Messieurs passent à l'attaque. Certains posent des questions précises; mais elles ne peuvent guère faire avancer la discussion, car la plupart des difficultés que suscite une interdiction des exportations sont déjà posées (et partiellement résolues) dans le système actuel du contrôle: il a fallu notamment répondre à la question essentielle : qu'est-ce qu'une arme ? D'autres tiennent doctement ou agressivement à me faire remarquer que j'ai tort de penser comme je pense. Visiblement, ils ont tous leur idée déjà très arrêtée : ils ont plus envie de m'engueuler que de m'interroger. Dès lors, à quoi sert le hearing? On rêve plutôt d'un contre-hearing de la commission. On songe à un hearing du Conseil fédéral pour savoir selon quels critères ces « six » ont été choisis. Pas un seul opposant à l'exportation parmi eux; pourquoi? Brown Boveri + Ebauches

S.A. + M. Schaller + le conservateurissime juge Favre + M. Jucker (partiellement lié par la position préalable prise par la FOMH), ça ne doit pas faire des affrontements spectaculaires. Alors pourquoi nommer des experts, si ce n'est pour prouver expertement ce qu'on veut. De toute façon, il s'agit d'un choix politique.

Exit le rédacteur de DP du Bundeshaus; il achète une carte postale d'oursons pour se croire en vacances; C.-F. P. auquel il signale son passage lui dit au téléphone : les meûrons sont à point dans mon jardin. Ah bon ! ça existe, à Berne, l'été. Les meûrons étaient savoureux, en effet. Vous savez, cette union inouïe d'une douceur de framboise et de rocaille chaude.

P.S. La Confédération, très hearing-saur, ne rembourse pas les frais de déplacement des hearengés. Au cas où il s'agirait d'une omission, le prix du billet IIº classe peut être versé directement au Comité d'initiative contre l'exportation d'armes CCP 80 133 Zürich. Suffit de m'envoyer un avis de virement.

On sait qu'Afico, société qui est chargée de travaux de recherche scientifique ou économique au sein du groupe Nestlé, a acheté à Vers-chez-les-Blanc au-dessus de Lausanne, en zone non urbanisée, un terrain, propriété de la Ville, pour y implanter des bureaux, des laboratoires et une petite usine de production.

Le problème posé par Afico est donc un cas concret d'aménagement du territoire. M. G. Leresche, déçu par la procédure qui a précédé cette décision, nous a adressé une lettre où il définit ses objections.

Comme plusieurs rédacteurs de DP font partie du Conseil communal et ont voté, mais avec des réserves, les conclusions du préavis municipal, nous ajoutons à l'argumentation de M. Leresche leurs propres considérants.

Le sujet mérite en effet une large discussion publique; elle connaîtra d'ailleurs d'autres épisodes, puisque seule une vente de terrain a été décidée et que le vote des plans d'extension est encore à venir.

Voici donc la lettre de M. Leresche.

# I Aucun signe avant-coureur...

« La ratification, par un Conseil communal **unanime** d'une vente de terrain de la commune de Lausanne à Nestlé pour l'implantation d'un centre de recherche en une zone jusque-là sans affectation spéciale éclaire de manière exemplaire le problème de l'aménagement du territoire.

» Rappelons le processus : la société en question désire implanter son centre de recherche dans le canton de Vaud; elle fait une prospection discrète pour éviter toute spéculation — et retient un certain nombre de possibilités, prenant des options en différentes régions. Elle fait ensuite jouer - en toute discrétion encore - la compétition entre les communes pour imposer son choix définitif. Que celui-ci soit compatible ou non avec un aménagement rationnel du territoire, la question n'est même pas posée. Il n'appartient d'ailleurs nullement à la société en question de la poser. Mais que la Commune de Lausanne et surtout le Canton ne l'aient pas fait est beaucoup plus grave. Cela met en évidence des mœurs et un contexte politiques complètement inadéquats face à un problème majeur de notre génération: l'aménagement du territoire. Les partis politiques sont - sans exception - incapables de l'aborder faute de pouvoir sortir des vieux schémas : rentabilité locale, fiscalité, développement démographique - identifié au développement tout court! — autonomie communale. Les justifications de ces schémas reposent sur des pétitions de principes jamais remises en question, dont la plus frappante est « Le grignotement de la campagne par la ville est un phénomène inéluctable ». Cet axiome est d'autant plus commode qu'il permet de justifier n'importe quel développement, même anarchique, en le mettant au compte d'un mouvement irréversible dont il serait vain, voire malséant de vouloir analyser les conséquences lointaines.

» Nous pensons quant à nous que même si l'on devait considérer ce « grignotement des terres » comme inéluctable, c'est précisément parce qu'il est une grave menace (à brève échéance déjà!) pour l'équilibre proprement biologique de notre société que nous devons tout faire pour le maîtriser — même au prix de certaines contraintes — dans

 meme au prix de certaines contrainte le cadre d'un aménagement du territoire.

» Concrètement, comment le cas particulier évoqué ici pouvait-il se poser ? Après avoir pris ses diverses options, Nestlé eût dû être contrainte de les soumettre à l'Etat — au risque même de les voir toutes

écartées - qui eût imposé les solutions compatibles avec l'aménagement du territoire. On nous objecte que l'autonomie communale est plus forte que l'autorité de l'Etat, ce qui permettait à la Commune de Lausanne d'emporter le morceau avec le principal argument que Nestlé n'irait pas s'établir sur une commune voisine... Or en l'occurrence, c'est de l'Etat que dépend le plus gros poste de l'infrastructure nécessaire à la réalisation du projet, celui des routes, où tout est à faire. L'Etat tient donc le couteau par le manche. D'où vient alors son inertie? D'où vient qu'il ne réagisse nullement à la décision des autorités lausannoises, prise sans contact avec ses bureaux de l'aménagement régional, et qui pourtant l'engageront à des dépenses de dix ou quinze millions? Nous ne répondrons pas à ces questions, même si nous connaissons le dessous des cartes. Ce qui nous inquiète en revanche, c'est de ne voir même lorsque les conditions sont favorables comme ici - aucun signe avant-coureur d'une prise de conscience du problème de la part de nos autorités.

» Nous sommes aujourd'hui face à des problèmes de haute politique: aménagement du sol, pollution des eaux et de l'air, recherche scientifique et recherche industrielle, etc. L'information des masses sur ces questions est presque impossible; le clivage entre les masses et les gens capables de poser correctement ces grands problèmes et d'en proposer des solutions est de plus en plus grand. Même dans les partis politiques, les gens qui réfléchissent sont prisonniers de structures conçues exclusivement en fonction de l'efficacité immédiate (entendez finalement: électorale).

» Mais alors c'est la démocratie même qui est en question.

Georges Leresche

à Vers-chez-les-Blanc »

# Il Quelques autres considérants

Nous reprendrons pour la commodité de l'exposé quelques points de la lettre de notre correspondant.

Démocratie: nous n'avons pas eu le sentiment qu'en cette affaire la démocratie était en cause. La discussion telle que nous l'avons vécue au sein du groupe socialiste, pour ne parler que de ce que nous connaissons, fut dépourvue d'électoralisme; l'urgence que réclamait la Municipalité fut d'abord refusée: la discussion eut lieu en plusieurs temps: elle a été vive dans le groupe; le vote du préavis fut ensuite assorti de conditions clairement exposées et qui prendront tout leur poids lors des prochaines opérations. Pourquoi imaginer dès lors des arrière-pensées? Certes la Municipalité a agi d'abord avec discrétion; mais cette discrétion est naturelle lorsqu'il s'agit d'affaires immobilières, étant entendu, bien sûr, qu'aucun engagement n'était valable sans ratification par le législatif.

Le cas était difficile; mieux vaut donc le discuter pour lui-même.

Pollution, etc.: à titre préalable, nous écarterons de même ce qui touche à l'équilibre biologique de notre société; c'est un problème vital, certes; mais sous son aspect pollution de l'air et de l'eau, cet équilibre n'est pas mis en cause par Afico plus que par la construction d'immeubles, la mise en circulation de nouvelles voitures, etc.

En revanche est posé, comme le remarque notre correspondant, le problème du « grignotement des terres ».

Croissance: une croissance économique et démographique est nécessaire à la rentabilité des investissements publics. Les dépenses du Canton, de la Ville de Lausanne pour l'enseignement et la culture exigent en contre-partie la création d'emplois, l'apport d'un public.

Nous avons retenu les chiffres de l'Aspan (présentés lors de l'Expo 64). Si la Suisse voyait sa population augmenter jusqu'à dix millions d'habitants, cette croissance n'exigerait que l'occupation du dixième des terres actuellement vierges du Plateau. (On

retrouve cette norme dans la « zone sans affectation spéciale » de la nouvelle loi vaudoise où des plans de quartier ne peuvent être exigés par les propriétaires que s'ils englobent une surface de 10 000 mètres carrés au moins et prévoient un coefficient d'utilisation de 0,1, soit 1000 mètres carrés de plancher constructible.)

A partir du moment où la Suisse pour de longues années bloque toute immigration étrangère, le chiffre de dix millions d'habitants est encore lointain. Le problème de notre génération est donc bien celui d'un développement rationnel et non anarchique. Le pullulement des constructions liées au commerce, au tourisme, aux résidences secondaires qui poussent anarchiquement apparaîtra d'ailleurs comme plus important que l'occupation des terres par l'industrie et le logement.

Pouvoir public et initiative privée: la manière dont Nestlé a pu mener son affaire présente des caractères choquants. Non pas que cette entreprise ait outrepassé les règles du jeu, mais parce qu'a éclaté à cette occasion l'infériorité de l'autorité publique. Notre correspondant a parfaitement raison de le souligner. On peut supposer que le choix de Lausanne était prémédité et que les options prises dans les communes voisines, avec promesse de payer une dédite, 80 000 francs à Cugy, dit-on, n'étaient là que pour « faire mousser ». De même il est regrettable que les bureaux d'études de l'Etat ou tout simplement les services compétents n'aient été consultés qu'après coup.

Il serait nécessaire enfin de connaître quels engagements l'Etat a pu d'ores et déjà prendre, alors que jusqu'ici seule une vente de terrain (Ville de Lausanne-Afico) est en question.

Il est illusoire toutefois, pensons-nous, d'imaginer que l'Etat, dans le contexte politique actuel, puisse interdire à une commune de voter un plan d'extension. Mais ce serait au moins un commencement qu'il faut exiger s'il faisait savoir qu'il n'engagera pas nécessairement les frais d'infrastructure pour n'importe quelle opération ou qu'il n'acceptera pas d'être placé devant un fait accompli.

On pourrait souhaiter de même que les Communes associées par contrat au développement d'une région puissent confier à l'Etat un arbitrage, lorsqu'un projet d'une d'entre elles entraîne pour les autres d'importantes répercussions.

Enfin, car cette question est un des aspects de l'aménagement du territoire, trop oubliée, il serait essentiel que l'Etat ait les moyens de limiter la sous-enchère fiscale de certaines communes (arrêt de la progression) et d'unifier l'imposition des personnes morales, à l'exemple d'autres cantons suisses

Implantation, infrastructure: La Ville de Lausanne n'avait jamais caché son intention d'urbaniser, un jour, la zone de Vers-chez-les-Blanc. Mais on voyait mal comment cette opération pourrait être tentée de telle manière qu'il ne s'agisse pas d'une « banlieusardisation » rongeante, mais d'un aménagement à échelle suffisante. L'arrivée d'Afico devrait permettre de trouver la dimension conforme.

Dès lors, deux problèmes concrets se posent :

1º La répartition des frais d'infrastructure. Actuellement les terrains de cette région sont classés en zone sans affectation spéciale. Tout plan d'extension les valorisera donc. Les propriétaires, sous une forme ou une autre, devront ristourner à la collectivité cette plus-value, comme participation aux frais d'équipement. Cette règle devrait notamment être appliquée à la zone industrielle; on ne saurait en effet concevoir que la collectivité puisse subventionner Nestlé.

2º Plan d'extension. La réussite de l'aménagement de cette région dépendra de la qualité du plan d'extension; il ne peut être question de classer zone industrielle le terrain Afico et d'attendre pour le reste. C'est un plan d'ensemble de toute la région qui doit être conçu. Ainsi pourront être préservées des zones vertes et propres. Le fait que l'ensemble des terrains est classé en zone sans affectation spéciale donne à la Ville des moyens d'agir, dont elle n'a jamais disposé jusqu'ici. Voudra-t-elle s'en servir?

#### Décisif

Tout dépendra donc des prochaines décisions : plan de zones, plans de quartier et répartition des frais d'infrastructure.

On souhaite que la prise de conscience dont rêve à juste titre M. Leresche se porte dans un premier temps, en attendant un renforcement des pouvoirs de l'Etat, sur ces deux problèmes.

L'affaire est donc à suivre.

# André Guex: savoir faire un nœud marin<sup>1</sup>

Les Batman, les James Bond, ou les Tintin appartiennent à la rêverie magique, avec ou sans humour. L'homme, maître de tous les pouvoirs et de tous les engins.

Mais l'image d'un homme non aliéné, c'est dans certains romans policiers qu'on la trouve curieuse-sement reconstituée. Chez Williams notamment. Le héros n'est pas un superman, mais il sait faire des choses simples. Il répare une voiture ou la sabote; il navigue sur un voilier, il soigne une blessure; bref, l'image d'un homme qui est capable de se débrouiller dans un milieu naturel et dans un monde mécanique.

Je laisse aux amateurs de thèse l'étude de l'apparition de ce type de héros dans la seconde moitié du XXº siècle, mais je pensais à ce rêve anachronique d'un homme total en relisant des textes d'André Guex, heureusement réunis en un volume.

Cet homme complet, on pouvait le rêver jadis dans l'image de l'ouvrier qui sait faire n'importe quoi de ses mains. Samuel Belet, qui apprend tour à tour tous les métiers, est typiquement ce héros. Mais la spécialisation moderne l'a rendu définitivement anachronique.

André Guex retrouve dans le sport cet homme d'autrefois. Sans boyscoutisme, sans esprit de compétition. Dans la montagne ou sur le lac, il faut savoir prendre le vent et se battre à mains nues. L'homme est rendu à lui-même.

Ni forfanterie, ni gloriole dans son style; il est bon qu'aient été dites ces choses d'une manière classique. Il y a dans nos lettres assez d'images d'une nature maternelle, extatique, consolatrice; il y a assez de lac bleu comme le ciel. Chez Guex on retrouve enfin non la nature, mais les éléments naturels: un lac, une montagne non fardée. Et aussi la forêt. Les arbres et le bûcheron, Dieu sait s'il s'agit là d'un thème éculé. Et pourtant, dans ces admirables pages consacrées au Risoud, Guex parle des résineux et des feuillus de la commune du Lieu en homme de métier, et de la précision surgit une nouvelle poésie.

André Guex se promène dans nos lettres sans cache-nez. C'est tonique. A. G.

1 « De l'eau, du vent, des pierres », aux Cahiers de la Renaissance vaudoise.

# A nos lecteurs

Merci encore à tous ceux qui, en fin d'année, nous ont témoigné leur amitié.

Mille excuses aussi à ceux qui ont reçu un rappel qui se trompait d'adresse. Nous avions demandé à une aide auxiliaire de sortir de notre fichier tous les abonnés qui étaient en retard de plus de deux ans. Souvent le tri fut mal effectué. Il est particulièrement désagréable de se voir réclamer ce qui n'est pas dû; la majorité de nos amis a bien voulu pourtant ne pas s'en offenser; nous leur en sommes très reconnaissants.